

**Bruxelles, le 22 juin 2015  
(OR. en)**

**10191/15**

**COEST 195**

## **RÉSULTATS DES TRAVAUX**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil

en date du: 22 juin 2015

Destinataire: délégations

---

N° doc. préc.: 9972/15 COEST 185

---

Objet: RELATIONS AVEC L'ASIE CENTRALE

- Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

---

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale adoptées par le Conseil des affaires étrangères le 22 juin 2015.

Conclusions du Conseil sur la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale

Conseil des affaires étrangères, 22 juin 2015

1. Considérant l'Asie centrale comme une région d'importance stratégique, l'Union européenne s'est engagée à établir une relation forte, durable et stable avec les cinq pays d'Asie centrale. Huit ans après l'adoption de la stratégie pour l'Asie centrale, le Conseil se félicite des progrès importants réalisés dans le développement des relations de l'UE avec le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, le Turkménistan et l'Ouzbékistan ainsi qu'avec la région d'Asie centrale dans son ensemble. Soulignant l'intérêt mutuel considérable que présente une coopération politique et économique accrue, le Conseil réaffirme l'attachement de l'UE à une relation fondée sur les principes de responsabilité et d'appropriation, qui vise à favoriser le développement stable, sûr et durable de la région.
2. Les principaux objectifs et priorités de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale de 2007 demeurent pertinents. En mettant en œuvre la stratégie, l'UE tiendra compte des enseignements tirés et des changements intervenus dans la région ainsi que de l'évolution de la situation géopolitique autour de celle-ci. Le Conseil appelle à un renforcement des liens commerciaux et énergétiques entre l'UE et les pays d'Asie centrale ainsi qu'à un renforcement de la coopération en matière de sécurité et de stabilité, y compris la gestion durable des ressources naturelles. Il souligne l'importance fondamentale que revêtent la démocratisation, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et le développement socioéconomique, qui constituent tous des éléments essentiels de la stratégie.
3. Le Conseil se félicite de la nomination de l'ambassadeur Peter Burian en tant que nouveau représentant spécial de l'UE pour l'Asie centrale. Son rôle consiste à agir comme un important canal de dialogue et de communication au niveau le plus élevé avec les pays d'Asie centrale, à promouvoir la coordination politique globale de l'Union en Asie centrale et à renforcer l'efficacité et la visibilité de l'Union dans la région.

4. Le Conseil se félicite notamment de la conclusion des négociations et du paraphe de l'accord renforcé de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan. Le Conseil reconnaît également que l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération avec le Turkménistan aiderait à développer tout le potentiel de cette relation. Le Conseil note qu'il importe de faire du bureau de liaison du SEAE à Achkhabad une véritable délégation de l'UE au Turkménistan, et ce dès que possible.
5. Le Conseil souligne que, davantage que dans le passé, la profondeur des relations dépendra aussi des ambitions et des besoins des différents pays d'Asie centrale pour ce qui est de faire progresser nos relations bilatérales. L'UE tiendra pleinement compte des différences croissantes entre les cinq pays sur le plan du développement socioéconomique et de l'ambition de développer la coopération avec l'Europe. Dans certains domaines de coopération, cela nécessitera une réévaluation de l'équilibre entre les engagements au niveau régional et les engagements au niveau bilatéral afin d'obtenir des résultats plus concrets et des réformes. Les initiatives régionales et les plateformes de coopération existantes devraient être poursuivies, notamment dans les secteurs qui requièrent des solutions communes. En faisant preuve de plus de souplesse en fonction de la demande, sans associer nécessairement à chaque fois l'ensemble des cinq pays d'Asie centrale, il serait possible d'accroître encore davantage l'impact et l'efficacité des programmes et des cadres de coopération de l'UE dans la période à venir.
6. Le Conseil souligne la nécessité d'améliorer les synergies et la coordination entre les actions entreprises dans la région par les différents acteurs de l'UE, y compris les différents États membres. Ceux-ci devraient jouer un rôle plus important dans la mise en œuvre des projets, dialogues et plateformes de l'UE et dans l'évaluation de leur impact et la promotion de leur visibilité. Le programme de gestion des frontières en Asie centrale (BOMCA) et le plan d'action anti-drogue pour l'Asie centrale (CADAP), ainsi que les plateformes de coopération régionale, en sont de bons exemples.

7. Le Conseil attire l'attention sur les conditions favorables à la poursuite de l'action de l'UE, grâce à l'augmentation significative de l'enveloppe globale allouée à la coopération bilatérale et régionale de l'UE avec l'Asie centrale pour la période de programmation 2014-2020 (1,068 milliard d'euros, soit une augmentation de 56 % par rapport à la période 2007-2013). Il salue l'adoption en 2014 de programmes indicatifs pluriannuels pour la région d'Asie centrale et chaque pays éligible d'Asie centrale. Une mise en œuvre rigoureuse et efficace de ces programmes sur la base de cette enveloppe globale élargie revêt une importance cruciale pour le succès durable de la stratégie. L'évaluation régulière des programmes dans des domaines spécifiques permettra de faire tous les ajustements nécessaires.
  
8. Le Conseil réaffirme l'importance cruciale de la bonne gouvernance, en particulier la nécessité de renforcer la capacité de l'administration publique et des autorités locales à promouvoir un développement économique et social durable et la gestion transparente des ressources publiques en Asie centrale. Un développement sans exclusive qui promeut le bien-être de toutes les couches de la société, notamment par l'autonomisation des femmes, constitue un élément essentiel pour la stabilité à long terme et la résilience des pays; l'UE est déterminée à soutenir ses partenaires à cet égard. Cela implique non seulement de promouvoir le respect des droits de l'homme dans la région, y compris par les dialogues sur les droits de l'homme avec les cinq pays de la région, mais aussi en plaçant la coopération en matière d'État de droit encore davantage au premier rang des priorités définies par la stratégie. Dans ce contexte, des synergies et des partenariats devraient être recherchés notamment avec les Nations unies, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, y compris la Commission de Venise. L'UE est également déterminée à soutenir les pays d'Asie centrale dans leurs stratégies de lutte contre la corruption et à lier les programmes européens, notamment les programmes de soutien budgétaire à des mesures spécifiques de lutte contre la corruption.

9. L'UE intensifiera également ses efforts pour faire face aux graves menaces qui pèsent sur les droits de l'homme dans la région, notamment en maintenant et en approfondissant les dialogues sur les droits de l'homme avec les cinq pays et en continuant à fournir un soutien important aux réformes. La mise en œuvre des engagements des pays en ce qui concerne les examens périodiques universels et la situation des défenseurs des droits de l'homme mérite une attention et un soutien particuliers de la part de l'Union. Les priorités de l'UE comprendront notamment la promotion du respect de la liberté de réunion, de la liberté d'association et de la liberté d'expression, de la liberté de religion ou de conviction, la promotion des droits des femmes, des enfants et des personnes appartenant à des minorités et le soutien des efforts visant à éliminer la torture. Une coopération plus inclusive avec la société civile devrait également permettre de rendre le soutien de l'UE en faveur des droits de l'homme et de la démocratisation plus effectif et axé sur les résultats. Le Conseil appelle à une participation plus poussée de la société civile aux dialogues et aux programmes relatifs à la mise en œuvre de la stratégie.
10. L'UE a un rôle plus important à jouer pour promouvoir un climat d'investissement fiable et attractif, ainsi que la stabilité du cadre juridique, la transparence, un partenariat social qui fonctionne, des interconnexions avec les milieux d'affaires internationaux et l'intégration régionale, en s'appuyant ainsi sur les progrès réalisés dans le cadre des processus d'adhésion à l'OMC. Un dialogue spécifique avec les sociétés de l'Union investissant en Asie centrale devrait également être organisé afin d'examiner comment les pays d'Asie centrale peuvent devenir encore plus attractifs pour les investissements des entreprises de l'Union et comment l'UE peut promouvoir un comportement responsable des entreprises et la gouvernance d'entreprise. Le Conseil souligne également qu'il est nécessaire d'augmenter les échanges d'expérience et de savoir-faire en matière de technologies innovantes, notamment dans les domaines de l'efficacité énergétique, du développement agricole et rural afin d'encourager le développement durable de la région.

11. La région est confrontée à un certain nombre de nouveaux problèmes de sécurité liés aux combattants étrangers et à la radicalisation vers l'extrémisme violent, qui aggravent les menaces déjà existantes que constituent pour la stabilité les différends concernant l'eau et les frontières, le trafic de drogue et la criminalité organisée et les conflits sévissant dans la région au sens large, en particulier en Afghanistan. Le Conseil réaffirme la détermination de l'UE à continuer à développer les dialogues régionaux et bilatéraux sur la sécurité avec les pays d'Asie centrale, en y associant davantage l'Afghanistan et en tirant parti du succès de programmes existants de l'UE dans les domaines de la migration, de la gestion des frontières, de la lutte contre le terrorisme et le trafic de drogue, y compris le renforcement de la coopération transfrontière. Le Conseil reconnaît l'importance de la coordination avec les partenaires régionaux participant à des activités dans le domaine de la prévention des conflits et de la sécurité, comme l'OSCE et les Nations unies, en particulier le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale (UNRCCA).
  
12. En ce qui concerne le domaine sensible des ressources naturelles partagées, notamment l'eau, le Conseil souligne l'importance que revêtent la promotion de cadres régionaux de dialogue et une adhésion plus large aux conventions internationales et aux principes juridiques régissant les ressources transfrontalières. Soulignant que l'Asie centrale est particulièrement exposée aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, le Conseil invite la Commission et le SEAE à soutenir les pays d'Asie centrale dans le renforcement de leurs capacités à faire face aux défis environnementaux, à promouvoir un cadre durable pour le partage des ressources et à intégrer la réduction des risques de catastrophe, la résilience, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène dans les politiques au niveau local, national et régional. L'UE et ses États membres devraient continuer à soutenir les initiatives régionales dans ce secteur, notamment le Fonds international pour sauver la mer d'Aral (IFAS).

13. Les programmes d'éducation de l'UE, en particulier le programme Erasmus+, devraient jouer un rôle clé pour aider les établissements d'Asie centrale à renforcer leur capacité, à moderniser et à élargir leurs réseaux de coopération, et les personnes à acquérir une expérience internationale. Il convient de continuer à promouvoir les bourses visant à soutenir la mobilité et la coopération entre l'Europe et l'Asie centrale. En établissant des liens entre l'éducation, la recherche et les marchés du travail, on favorisera davantage l'innovation et l'emploi des jeunes et on contribuera au développement économique durable de la région. Le Conseil invite la Commission à concevoir, en coopération avec les partenaires d'Asie centrale, des stratégies pour répondre à la dynamique des marchés du travail et aux changements en ce qui concerne les travailleurs migrants afin de réduire au minimum le chômage en promouvant l'esprit d'entreprise, l'employabilité et l'autonomisation des jeunes, des femmes et des personnes appartenant à des minorités.
14. Afin de favoriser de meilleures interconnexions des pays d'Asie centrale avec leurs voisins immédiats et leurs partenaires plus éloignés comme l'Union européenne, l'UE tiendra compte des synergies régionales existantes et des liens avec les pays voisins lors de la mise en œuvre de sa stratégie, reconnaissant ainsi la position stratégique des pays d'Asie centrale et les possibilités de promouvoir la stabilité régionale par le renforcement des liens commerciaux. Le Conseil encourage ainsi le partage des normes, de l'expérience et des meilleures pratiques européennes dans des secteurs spécifiques, suivant l'intérêt et le degré d'ambition des différents pays d'Asie centrale.
15. En ce qui concerne les secteurs de l'énergie et des transports, la coopération entre l'UE et l'Asie centrale devrait accorder la priorité à l'intégration des pays d'Asie centrale entre eux et au sein des marchés et des couloirs internationaux. L'UE continuera à s'efforcer d'étendre le corridor énergétique sud-européen à l'Asie centrale et à promouvoir davantage les initiatives multilatérales de l'UE dans le domaine de l'énergie. L'UE est également disposée à soutenir le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique en Asie centrale, notamment par l'application de tarifs énergétiques tenant compte des coûts pour encourager une utilisation rationnelle de l'énergie. L'UE est prête à proposer son expérience et son savoir-faire pour promouvoir l'adoption de normes élevées en matière de sûreté, de sécurité et d'environnement dans tous les modes de transport et pour faciliter les liens le long du couloir de transport Europe - Caucase - Asie centrale. La coopération en matière d'énergie et de transports avec l'Asie centrale devrait aussi se fonder sur les synergies existantes avec les initiatives pertinentes relevant du programme de la politique de voisinage.

16. L'UE devrait continuer à renforcer ses efforts pour promouvoir le dialogue avec les organisations régionales et internationales compétentes, en particulier l'OSCE, le Conseil de l'Europe, les Nations unies et d'autres, ainsi qu'avec les voisins des pays d'Asie centrale et d'autres États actifs dans la région, en vue de rechercher des synergies entre nos politiques et initiatives respectives sur des questions comme la sécurité, l'interconnectivité, les transports, l'énergie, le développement durable, y compris les possibilités découlant des initiatives liées à la "route de la soie".
  
17. L'Union européenne reste attachée à ses objectifs stratégiques en Asie centrale, développés par la stratégie pour l'Asie centrale, en tenant dûment compte de l'évolution des conditions et en s'appuyant sur les réalisations des huit dernières années. Eu égard à la différenciation que connaît la région et afin d'aborder les domaines importants mis en avant dans les présentes conclusions, le Conseil encourage le SEAE et la Commission à présenter des propositions pour une mise en œuvre efficace de la stratégie en tenant compte des besoins d'un partenariat renouvelé avec la région.

